Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260312-CCAS2026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six
Le 12 Mars
Le Centre Communal d'Action Sociale de NOYAL-MUZILLAC
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du CCAS : le 5 Mars 2026

PRESENTS : Mmes BLANCHARD, BOUIT, GUIHO, MOESSARD, LE BOT, OLIVIERO

ABSENTS EXCUSES : Mmes LAUNAY, EON, LE CORRE, JEGO

SECRETAIRE : Mme Marie-Annick BOUIT

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

Le conseil d'administration,
Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BEILLON, Président

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, dont les résultats se présentent comme suit :

1 - Section de Fonctionnement :

- Excédent de clôture de **3 671,09 € (A)**

2 - Section d'Investissement :

- Résultat de clôture de **0,00 € (B)**

Solde des Restes à réaliser :

- Résultat **de 0,00 € (C)**

Besoin de financement : 0,00 € (C + B)

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, **modalités du vote** :

➢ **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
- Affectation en recette à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : **3 671,09 €**

Pour copie conforme
Le Président,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan